



Règlement du jeu de piste « *Nature, écrin de beautés* »

L'Association des Commerçants et Artisans de Vaucresson (A.C.A.V) organise en partenariat avec la photographe Isabelle Clément et la Ville de Vaucresson, un jeu de piste dans le cadre d'une découverte du monde du vivant (oiseaux, insectes et mammifères) à travers une exposition de photos

Article 1 : Ce jeu sous forme d'un jeu de piste est gratuit et sans obligation d'achat, il est ouvert à toute personne physique exclusivement **résidant de la Ville de Vaucresson**, de 7ans à 12 ans à raison d'une seule participation par enfant, devenez un **naturaliste en herbe**

Article 2 : Le présent concours est un jeu de piste à la découverte des commerçants et artisans de la Ville de Vaucresson, il se déroulera du mercredi 3 juin au mercredi 8 juillet 2026.

Les commerçants-artisans et partenaires impliqués dans l'opération sont signalés par une affiche placée sur leur devanture.

Article 3 : La fiche de participation est à retirer chez les commerçants et artisans participant au jeu ou sur la page Facebook "**Association des Commerçants et Artisans de Vaucresson (A.C.A.V)** "

Article 4 : Chaque commerçant et artisan et institution publique participant a placé dans sa vitrine une photographie numérotée et un support pédagogique, à travers ce jeu de piste. Découvrez les interactions entre les espèces vivantes, dont l'homme fait partie.

« **Nature, écrin de beautés** », l'exposition présente une série de 26 photographies. Elles révèlent la **splendeur discrète et la richesse d'une faune locale souvent insoupçonnée** des jardins, parcs, forêts qui nous environnent.

Article 5 : Pour être valable , le bulletin devra comporter :

- 1 /L'inscription du nom, prénom, âge et coordonnées de l'enfant et des parents,
- 2 /Identifier la série de 26 photographies et les endroits où elles sont exposées.

Article 6 : Une fois remplis, les bulletins de participation sont à déposer chez les commerçants-artisans qui participent.

Article 7 : Après vérification des bonnes réponses sur chaque bulletin, les membres de l'association l'A.C.A.V offriront un prix aux enfants gagnants après un tirage au sort des bulletins gagnants le 12 septembre 2026.

Article 8 : Les participants sont informés que les données nominatives les concernant sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu de piste sur le bulletin de participation ne serviront qu'à la gestion de celui-ci et seront détruites à la fin de l'opération.

Article 9 : Toutes les personnes participant au jeu piste acceptent implicitement de céder leur droit à l'image dans le cadre de photos pour le journal de la Ville et le présent règlement du jeu de piste « L'organisateur l'A.C.A.V » se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

Fait à Vaucresson, le 10 mai 2026 le Président de l'Acav